



**HAL**  
open science

## L'abbé Jules Andouche, préfet d'indiscipline ?

Christian-Pierre Ghillebaert

► **To cite this version:**

Christian-Pierre Ghillebaert. L'abbé Jules Andouche, préfet d'indiscipline?. Bulletin du Comité Flamand de France, 2011, Bulletin du Comité Flamand de France, 91-92, pp.28-33. hal-03330084

**HAL Id: hal-03330084**

**<https://hal.univ-lille.fr/hal-03330084v1>**

Submitted on 31 Aug 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'abbé Jules Andouche, préfet d'indiscipline ?

*Bulletin du Comité Flamand de France*, n°91-92, oct. 2011, pp. 28-33.

*par Christian Ghillebaert*

Il n'est, sans nul doute, de plus plaisant et stimulant événement, dans l'agenda du Comité Flamand de France, que les Assemblées générales. C'est, en effet, à cette occasion que les membres de l'honorable société savante goûtent aux joies de l'érudition locale que les contributeurs, orateurs attendus ou exposants circonstanciels, *incarnent* volontiers à la fois par leur présence physique et par l'intégration de leur objet d'étude dans l'environnement immédiat. Contrairement à d'autres sociétés de semblable constitution, le Comité Flamand de France a ceci de particulier qu'il a dépassé le cadre originellement caméral de la sociabilité savante<sup>1</sup> par l'instauration de l'itinérance érudite<sup>2</sup>.

Dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les animateurs du Comité Flamand de France ont déconcentré les séances d'études, initialement tenues à Dunkerque ou à Lille, vers les chefs-lieux de cantons au nord de la Lys, puis vers de plus modestes communes. La visite préliminaire d'illustration des travaux, encore exceptionnelle dans les années 1890, s'est systématisée dans les années 1910 avec l'examen *in situ* de tout ou partie de biens immobiliers, voire mobiliers, censés présenter un intérêt majeur, la qualification de cet intérêt dépendant en fait du lien desdits biens avec un pouvoir légitime (séculier ou religieux). Au 21<sup>ème</sup> siècle, comme au 20<sup>ème</sup>, ce sont encore et toujours de tels biens qui sont principalement commentés dans les communications.

Cependant, à l'instar de Christophe Delbecq<sup>3</sup>, je vous propose cette année d'explorer un lieu ordinairement ignoré des congressistes annuels pour y découvrir une curiosité dont je m'efforcerai ici de retrouver le caractère remarquable. Ce lieu hors des circuits érudits n'est autre que le cimetière de Berthen, dont la distance avec l'église neutralise maintenant la puissance évocatrice de son équivalent en flamand (*kerkhof*, ou « jardin/clos de l'église »). Quiconque s'est déjà frotté aux enquêtes de terrain en démographie, sociolinguistique et ethnologie comprendra immédiatement en quoi la visite d'un cimetière peut se révéler passionnante : les anthroponymes offrent aux chercheurs d'utiles indices sur les mouvements de population (noms flamands, picards, polonais, français, francisés, etc.), les plaques mortuaires livrent de discrets renseignements sur les liens sociaux et les activités socioprofessionnelles, la présence de monuments ou d'espaces réservés (e.g. carrés musulmans) matérialise des statuts et des attributs.

## *Une tombe singulière*

Le profane, en visiteur néophyte, conçoit aisément la probabilité d'enjeux scientifiques attachés à ces lieux, sans toutefois pouvoir en établir le contenu exact après une simple observation attentive. Saisira-t-il seulement la nature si polémique, séditeuse même, de la question à laquelle renvoie inéluctablement, quoique obscurément, cette tombe singulière ? Il s'agit de la tombe d'un certain Jules Andouche, dont l'épithaphe précise, laconiquement, qu'il a été chanoine de Notre-Dame de la Treille et ci-devant doyen de Bergues. Son canonicat, associé à la cathédrale diocésaine, plus encore qu'un décanat antérieur en plein pays flamand, lui ont valu, du point de vue des commanditaires de l'épithaphe, le titre de Maître, selon un usage désormais tombé en désuétude<sup>4</sup>, c'est-à-dire d'un pasteur doté d'un jugement exemplaire et enclin à des paroles riches d'enseignement.

Sous la mention d'hommage au prêtre né en 1887 et mort en 1948, trois belles lettres gravées forment le sigle latin bien connu RIP<sup>5</sup> ; au-dessus se déploie une banderole stylisée surmontée d'un calice, d'où émerge une hostie rayonnant de lumière. Le Saint-Sacrement, montré pour adoration, est frappé du monogramme IHS, abréviation grecque courante pour

Jésus. L'objet ainsi gravé, également visible sur les tombes de certains de ses collègues contemporains (PHOTO DEHAESE), rappelle la fonction sacramentelle indissociable de l'ordination sacerdotale qu'avait reçue le défunt prêtre. A droite du calice, à peine visibles, se trouvent un écu au lion contourné et une grappe de vigne, fruit nécessaire à la fabrication du vin devenu sang du Christ ; à gauche, l'œil expert décèle un autre écu, plus complexe, accolé à un épi de blé, céréale nécessaire à la fabrication du pain devenu corps du Christ. Les deux gravures qui, presque en filigrane, encadrent le calice offrent donc une mise en (s)cène pour le moins curieuse. L'interprétation n'en est pas impossible, cependant, surtout après le déchiffrement des mots inscrits sur la banderole « Wees Vlaming dien God Vlaming schiep ».

Que se trouvent, sur la tombe d'un clerc, des bribes somme toute banales de latin et de grec, langues savantes et ecclésiastiques réduites alors à leur plus simple expression, n'étonnera pas le visiteur ; mais qu'une phrase entière en flamand défile sous ses yeux, comme sur une bannière de revendication, l'interpellerà sûrement davantage. Si le flamand, sous quelle que forme que ce soit, balise encore dans une large mesure le territoire avec la toponymie et l'hydronymie, il se fait plus rare sur les objets installés dans les lieux publics, au point qu'il ne trouve plus guère asile que dans quelques édifices religieux, ici sur les boiseries du TTTT d'orgue d'Arnèke, là sur un chemin de croix. On peut bien lire, çà et là, une épitaphe en néerlandais sur les tombes de Belges enterré(e)s en France, émigré(e)s fixé(e)s perpétuellement dans le pays d'un(e) conjoint(e) français(e), ou dans des endroits aussi géopolitiquement ambigus que l'Abeele. Plus exceptionnelles sont, en revanche, des exhortations telles que celle-ci : « Qu'il soit flamand, celui que Dieu créa flamand ». Le message est clair et son messenger, célèbre. Nul n'est besoin, en effet, d'être particulièrement versé en littérature flamande pour reconnaître ici le vers fameux de l'illustre poète brugeois, Guido Gezelle, qui prétendait ainsi reformuler dans la langue du peuple une injonction censément divine, que nombre de nationalistes flamands se sont empressés de reprendre depuis pour devise.

Dès lors, il n'y a plus rien d'anodin ou d'anecdotique dans cette tombe qui apparente son propriétaire, dans une étrange filiation, à l'abbé Jean-Marie Gantois, dont la dépouille est conservée à Watten dans un caveau familial partiellement recouvert d'une lourde plaque de marbre où le même vers est gravé. Pourtant, protesteront certains, que peuvent-ils donc avoir eu en commun, cet honorable chanoine et ce fâcheux abbé ? Les quelques travaux d'historiens sur le mouvement flamand en France<sup>6</sup> ne mentionnent jamais le chanoine Andouche, son nom n'apparaît nulle part dans la très complète *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging* (Nouvelle Encyclopédie du Mouvement Flamand, en trois volumes), pas plus qu'il n'a été cité parmi les membres du *Vlaamsch Verbond van Frankrijk* dont le procès avait permis à la presse régionale de présenter à la vindicte populaire cet « historien et traître »<sup>7</sup> d'abbé Gantois et ses amis.

### ***L'abbé Andouche, ni inconnu, ni intrus***

Si Jules Andouche n'a joué aucun rôle significatif qui aurait pu lui valoir une postérité dans la littérature consacrée à ce mouvement nationalitaire, comment expliquer alors la présence du vers de Gezelle sur sa tombe et sur celle de Gantois ? La coïncidence n'est pas, loin s'en faut, fortuite, quand on sait qu'elle concerne également un autre prêtre, originaire d'Arnèke et enterré à Ambleteuse, dont les annales scientifiques et journalistiques ne semblent pas avoir gardé de trace du nom [PHOTOS]. Moins que Gantois, mais plus qu'Andouche, René Schodduyn (1854-1937) est connu des lecteurs des publications flamandes de France de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle auxquels il a offert, avec son collègue l'abbé René Despicht, sous son nom propre, sous un pseudonyme ou sous couvert d'anonymat, plus d'une contribution en flamand dans des domaines bien différents de ceux où il avait acquis sa réputation de chercheur au Laboratoire Maritime d'Ambleteuse. Il convient à présent de quitter les allées de mémoriaux pour sonder les limbes de

la mémoire de papier, si l'on veut comprendre pourquoi ces trois prêtres, de trois générations différentes, ont été placés à perpétuité sous le même patronage équivoque de Gezelle

Conservé aux Archives Diocésaines de Lille, le maigre dossier sacerdotal rappelle sommairement, administrativement, les fonctions successives de Jules François Louis Joseph Andouche, né le 3 juin 1887 à Berthen et mort le 24 octobre 1948 à Lille, ordonné le 10 juin 1911 pour le diocèse de Cambrai. D'abord professeur à Saint-Jacques à Hazebrouck, puis vicaire à Notre-Dame à Armentières, il fut préfet de discipline à Saint-Jacques de nouveau, aumônier au Sanatorium de Zuydcoote de septembre 1929 au 11 mars 1934, date à laquelle il est nommé curé des Moëres, jusqu'à son affectation à Rosendaële le 30 octobre 1938. Devenu doyen de Bergues le 12 mai 1944, il reçoit le titre de chanoine honoraire le 11 mai 1945 et de chanoine titulaire le 21 septembre 1947. Son parcours ecclésiastique, s'il le distingue de plus humbles pasteurs, ne place pas Jules Andouche à la marge du reste du presbytérat lillois. La mention « flamand », au bas de son dossier, le rattache à l'ensemble des clercs susceptibles de confesser et prêcher en flamand, selon le recensement pragmatique habituel des « ressources humaines » dans ce diocèse bilingue.

A l'intérieur du dossier, aucune coupure de presse, aucun écrit holographe, aucun document de quelconque intérêt, rien, sinon la copie d'un article de revue. Simplement intitulé « Le Chanoine Andouche »<sup>8</sup>, l'article est paru en 1952, dans la série « Figures Flamandes » de *Notre Flandre*. La revue fondée cette année-là n'est pas neutre, sur le plan intellectuel, puisqu'elle était sous la direction officielle de Jan Klaas et sous l'influence directe de Jean-Marie Gantois ; l'article ne l'était pas davantage, puisqu'il est signé d'un certain Lucien Bertram, pseudonyme du même Jean-Marie Gantois. En fait d'éloge funèbre, il s'agit plutôt d'une digression idéologique sur la langue et l'âme flamandes où, pour servir ses thèses inchangées, Gantois se sert d'éléments biographiques (environ 35% du corps du texte).

Sous la plume de Gantois, l'abbé Andouche devenait un fer de lance d'un irrédentisme linguistique, écho français du particularisme linguistique ouest-flamand, que le leader du Vlaamsche Verbond van Frankrijk avait tôt fait de confondre en une résistance nationalitaire. En réalité, l'irrédentisme linguistique a consisté, pour une partie du clergé flamand du diocèse de Cambrai, à continuer (ou parfois à commencer) à employer le flamand comme unique langue de l'instruction religieuse et de la prédication sous la 3<sup>ème</sup> République balbutiante. Les prêtres réfractaires au français étaient soutenus par leur hiérarchie, notamment par Mgr Lobbedey (archidiacre des Flandres), qui leur versait un traitement de substitution en cas de suspension de leur traitement par l'Etat. Mais, contrairement à l'approche faussée de cette querelle linguistique<sup>9</sup>, la motivation première de ces irrédentistes de la langue n'était pas tant la sauvegarde de la langue flamande en France (et à plus forte raison du *vlaemsch*), que la conservation de l'ordre social traditionnel favorable à l'Eglise et à ses soutiens (i.e. les élites confessionnelles locales). Le mouvement était intimement lié non pas à la Vlaamse Beweging, mais à la réaction cléricale contre la républicanisation de la France<sup>10</sup>. L'irrédentisme linguistique s'est, d'ailleurs, rapidement essoufflé après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, puis il a disparu lors de l'alliance nationale exigée par la guerre, avant d'être réactivé et transformé radicalement par Gantois dans les années 1920. Les prêtres français engagés dans cet irrédentisme politiquement loyaliste ont trouvé appui auprès de quelques prêtres belges engagés dans le particularisme linguistique ouest-flamand à l'époque même de la défaite de ce particularisme face à la néerlandification. Ce sont ces braves abbés Deblonde, Dehaese, Delanghe, Descamps, Duseigne, Hameaux, Plancke, associés aux brillants abbés Dehaene, Lemire et autres chanoine Looten, que l'abbé Gantois a présentés, fautivement, comme les héros de la lutte pour l'identité et la langue flamandes.

Or c'est parmi ces « indisciplinés » qu'il comptait l'abbé Andouche, celui-là même dont il a écrit, dans un opuscule autobiographique, qu'il avait exercé « *la première influence flamande sur [s]on esprit* »<sup>11</sup>. L'abbé Andouche, qualifié d'« *admirateur et défenseur fervent de la patrie*

*flamande* », aurait donc été l'initiateur de Gantois, son formateur (in)volontaire en lui ouvrant « *sa magnifique bibliothèque, riche en ouvrages consacrés à la Flandre, dont les trésors [lui] ouvrirent l'esprit* ». Par le biais de ces livres, Gantois « *reçu[t] des leçons inoubliables et eu[t] droit à des commentaires enthousiastes* ». En définitive, si l'on en croit le témoignage de Gantois, dans cette rétrospective de la maturation de sa double vocation de prêtre-militant flamand, celui qui était chargé de veiller à la discipline au sein de l'établissement scolaire aurait conduit le jeune homme à l'indiscipline face à l'Etat français jacobin destructeur des identités nationales. L'hypothèse, surprenante, voire dérangeante, mérite d'être confrontée aux faits historiques que nous pouvons établir d'après les données à notre disposition. Trois faits intéressants seront présentés ici.

### ***Un habitué des Congrès Flamands de France***

En premier lieu, il faut dûment signaler la contribution régulière et durable de l'abbé Andouche aux Congrès Flamands de France. Organisés chaque année entre 1924 et 1944, malgré une brève interruption entre 1939 et 1941 pour cause de guerre, ces manifestations culturelles avaient été élaborées conçues sur le modèle des congrès du Bleun Brug breton, de la Sainte-Estelle du Félibrige et des félibrées périgourdines. Elles visaient à définir et expérimenter de nouvelles formes de sociabilité élitaires flamandes par la mise en scène du « *grand jeu d'une mémoire nationalitaire oubliée* »<sup>12</sup> auquel étaient conviés l'élite de tous les champs sociaux. L'abbé Gantois avait, en effet, voulu l'annulation des frontières sociales intra-ethniques et, à cette fin, il avait instauré une « *trêve flamande* ». Tout comme le *bornat* périgourdin<sup>13</sup> (félibrée avec interdiction tacite des discussions politiques), le Congrès flamand favorisait la fraternisation en proscrivant le motif de disputes stériles entre les Flamands : « *la politique ne franchit pas le seuil de nos assemblées* »<sup>14</sup>. Selon Gantois, « *les Congrès flamands seuls offr[ai]ent le décor et le climat nécessaires à cette fraternisation* »<sup>15</sup> grâce à la réduction des participants à un état de nature. D'une part, ils devaient perdre leurs habitus respectifs (i.e. dispositions élaborées par des groupes plus ou moins antagonistes en quête de domination au sein de la *société*) et (re)gagner un *ethos* ethnique (i.e. complexe comportemental, attitudinal et moral nécessaire à la cohésion et à la prospérité d'une *volkgsgemeenschap*). D'autre part, sitôt le congrès terminé, ils devaient user de leur position au sein de leurs champs respectifs pour soutenir les projets du V.V.F. et, plus généralement, développer la culture flamande. Lorsqu'ils n'étaient pas représentatifs de groupes sociaux, les participants représentaient des groupements : associations culturelles, mouvements nationalitaires, comités de jeunesse<sup>16</sup>, etc. (cf. infra). Les congrès étaient conçus comme des passerelles entre les gens et aussi entre les champs.

La contribution de l'abbé Andouche aux Congrès Flamands de France a été de deux ordres : la participation et l'animation. Sa participation, plus ou moins visible, est attestée par sa présence assidue aux congrès des premières années (1924, 1925, 1926, 1927, 1928), à au moins un congrès du début des années 1930 (1932) et à au moins un congrès de la deuxième moitié des années 1930 (1936), soit durant la période de radicalisation du mouvement<sup>17</sup>. A défaut de source fiable, rien ne peut être avancé sur son éventuelle participation aux congrès organisés sous l'Occupation, bien que leur tenue à Lille, plutôt qu'en Flandre intérieure, ait été probablement dissuasive. C'est, du reste, par l'entremise de l'Abbé Andouche que, au début des années 1920, les congressistes ont pu se réunir à l'Institution Saint-Jacques, son lieu d'activité de préfet de discipline, là où, incidemment, certains congressistes avaient fait leurs études secondaires<sup>18</sup>.

Pour ce qui est de l'animation des Congrès Flamands de France, l'abbé Andouche s'est triplement illustré. Tout d'abord, il a initialement assumé des responsabilités spirituelles puisque, d'une part, il a dirigé la retraite au Mont-des-Cats avec laquelle avait été couplée la réunion fondatrice de l'Union Cercles d'Etudes Flamands de France<sup>19</sup> (dont l'avatar organisationnel est le *Vlaamsche Verbond van Frankrijk*) et, d'autre part, il a présidé la messe du congrès de 1927.

Il faut considérer ces faits avec la plus grande attention, si l'on veut déterminer le rôle que l'abbé Andouche est présumé avoir joué dans la constitution de double objet vocationnel de Gantois, prêtre/militant flamand (cf. infra). De plus, l'abbé Andouche a pris la parole aux congrès de 1925<sup>20</sup>, de 1932 et de 1936<sup>21</sup>. Il a fait deux allocutions sur le théâtre flamand (1932 et 1936) et sur les raisons d'aimer le flamand<sup>22</sup> (1936). Enfin, il a dirigé la Troupe Dramatique Flamande des Moères pour la représentation de la pièce donnée en flamand en guise de séance récréative du congrès de 1936 à Warhem.

### *Un meneur de troupes*

En tout état de cause, l'abbé Andouche a indéniablement et significativement contribué au « renouveau dramatique flamand » de l'Entre-deux-guerres. A vrai dire, ce renouveau consistait essentiellement en une forme particulière d'Action catholique dans un contexte nationalitaire euphémisé. Les seules troupes recensées sont celles de jeunes gens dirigées par des prêtres « revivalistes » gagnés par l'enthousiasme et les idées généreuses (et apostoliques) du groupement de Gantois, tels que les abbés Andouche, Plancke, Lagatie. Ces prêtres, fréquentant les manifestations du VVF, se chargeaient de la direction dramatique comme d'une œuvre en direction de la jeunesse comparable à la Jeunesse Agricole Catholique ou à un patronage.

Il n'était plus question d'adaptation flamande de pièces de Corneille ou de classiques français et latins, comme du temps désormais révolu des Chambres de rhétorique, mais d'adaptation de pièces néerlandaises contemporaines dans le flamand vernaculaire et de production de saynètes dans la forme locale de flamand-occidental. Les pièces, adaptations ou créations, étaient, elles aussi, l'œuvre de clercs, notamment l'abbé Ryckelynck et Romain Dumolin, alias Vandemeule (en religion Frère Ephrem-Norbert des Ecoles Chrétiennes). Les thèmes moraux, abordés avec des pièces du répertoire comique, et les thèmes religieux et historiques, traités avec des pièces du répertoire tragique, laissent penser que la démarche ne relevait pas tant ici du régionalisme flamand, que d'une campagne chrétienne, avec, pour acteurs, des jeunes gens catholiques<sup>23</sup>, et, pour public, les paroissiens.

Directement ou indirectement liées aux Congrès flamands du VVF, la soixante de représentations recensées<sup>24</sup> étaient destinées à un large public sans grand capital culturel, comme une offre minimaliste de sensibilisation maximale de la population. Dans la mesure où les normes lexicales syntaxiques et phonologiques étaient celles de la localité de la représentation, le théâtre flamand n'a pas permis la naissance et le développement d'une Bühnensprache néerlandaise (ou ouest-flamande) en Flandre française.

Pour sa part, l'abbé Andouche est à l'origine de la Troupe Dramatique Flamande des Moères, créée l'année de son affectation dans cette paroisse (1934<sup>25</sup>), et en a dirigé les représentations de *De Vrederechter* le 14 avril 1935<sup>26</sup>, de *Dr Trekbeen* en février 1936<sup>27</sup> et de *Bij Tandmeester Vergriete* les 10 et 17 octobre 1936<sup>28</sup>. Il a également dirigé *Dr Trekbeen* et *de Notaris van Onseghem* le 2 août 1936 à l'occasion du Congrès Flamand de France à Warhem<sup>29</sup>. Autrement dit, il a volontairement poursuivi, par des moyens propres, de manière incontestablement publique, l'entreprise de préservation de la culture flamande par la langue qu'il avait initiée ou encadrée d'abord auprès de quelques éléments intéressés, puis auprès d'un cercle de jeunes clercs initiés.

### *Un soutien*

Quoiqu'il n'ait pas occupé longtemps ou bruyamment le devant de la scène nationalitaire flamande, l'abbé Andouche a été durablement et utilement présent dans les coulisses du Vlaamsche Verbond van Frankrijk qu'il a soutenu d'au moins trois manières différentes, selon les besoins et les époques. Premièrement, avant même la création du mouvement de l'abbé

Gantois, il a offert aux éléments moteurs de ce mouvement un soutien pédagogique. L'abbé Andouche figure parmi les rares personnes, avec le chanoine Gars et l'abbé Crémon, à avoir dispensé un enseignement plus ou moins formel de flamand au petit séminaire d'Hazebrouck<sup>30</sup>. Il a aussi été un bibliophile suffisamment bienveillant pour que le jeune Gantois puisse consulter et emprunter des ouvrages de sa collection flamande.

Deuxièmement, après que le mouvement fut « sorti des sacristies » et ouvert aux/pour les laïcs, l'abbé Andouche a assuré un soutien logistique en suivant la diffusion de la revue du mouvement et en rapportant les impressions du lectorat de son entourage<sup>31</sup>. On peut supposer qu'il a fait connaître *Le Lion de Flandre* aux malades du sanatorium de Zuydcoote où il était aumônier de 1929 à 1934 et où il aurait contribué « à développer des cycles de conférences régionalistes fort goûtées des malades et du personnel »<sup>32</sup>, suivant le modèle des causeries que Georges Lotthé y avait données en 1928. Cette œuvre de « propagande » y a été suffisamment marquante pour que, sous l'Occupation, on suggérât la lecture de cette revue aux malades<sup>33</sup>.

Troisièmement, selon toute vraisemblance, l'abbé Andouche a également apporté son soutien financier au mouvement. Puisqu'il a été abonné à la revue mensuelle *Le Lion de Flandre* sous l'Occupation, ainsi que nous en avons la preuve formelle, comme il avait été abonné à la modeste feuille *De Vlaemsche Stemme in Vrankryk* des débuts du mouvement, sans doute l'abbé Andouche a-t-il été un lecteur régulier des organes du Vlaamsch Verbond van Frankrijk. A cela il convient probablement d'ajouter une aide financière ponctuelle, comme sa participation à la souscription à la « Quinzaine Flamande »<sup>34</sup> qu'avait dû lancer l'abbé Gantois pour couvrir *a posteriori* les frais de l'Exposition d'Art Flamand Contemporain en 1943. Cette exposition, visitée par quelque 12.000 personnes<sup>35</sup>, avait été certes organisée par la Compagnie d'Art Flamand, sous la direction artistique de Félix Del Marle, mais celle-ci avait été créée ad hoc par le Vlaamsch Verbond van Frankrijk.

### ***En guise de conclusion***

A la lumière de ces trois faits, que faut-il conclure ? La conclusion la plus sûre, la moins discutable, ne concerne finalement pas tant l'abbé Andouche que l'abbé Gantois, ce « catalyseur de sympathie », pour reprendre le titre d'une sous-section de notre thèse<sup>36</sup>. Car l'abbé Andouche, que nous avons ici tiré de l'oubli et « révélé », nous offre une nouvelle preuve exemplaire, s'il en était encore besoin, que le mouvement de Gantois ne se résumait pas à un noyau d'une quarantaine de doux-dingues ou de dangereux extrémistes, mais qu'il a touché un grand nombre et une variété de personnes, avant la guerre, sous l'Occupation et après la guerre, et parmi elles, certains hommes honorables, dupes ou dévots de la cause flamande de Gantois.

Dans notre typologie des causes de sympathie ou d'intérêt pour Gantois, nous avons proposé la « tradition familiale », à côté du souci d'ancrage régional, des affinités idéologiques et de la quête de sens. Le cas d'Andouche appartient à l'un des cinq sous-types de la tradition familiale, à savoir la « transmission cléricale de dispositions favorables à la culture flamande ». Celle-ci consistait, pour un clerc, en l'adhésion, totale ou partielle, aux thèses de Gantois et le soutien, formel ou informel, à toutes ou certaines de ses initiatives, suite à une exposition préalable, lors de la formation du clerc ou de sa prime enfance, au discours favorable à l'illustration et la défense des caractéristiques culturelles flamandes.

Il ne nous appartient pas de décider, faute d'éléments suffisants, si le préfet de discipline Andouche a incité le futur abbé Gantois à l'indiscipline. Mais nous pouvons, à tout le moins, constater que l'abbé Andouche n'a jamais vraiment renié son ancien élève, ni donc ce que celui-ci a fait de ce qu'a donné celui-là.

---

<sup>11</sup> On lira avec profit, sur la question du mouvement érudit et de la sociabilité savante, les travaux de Jean-François Chalaine, tels que *Sociabilité et érudition* (Paris, CTHS, 1998), *Elites et sociabilité en France* (Paris, Perrin, 2003) ou encore ceux dirigés par François Thélamon (*Sociabilité, pouvoirs et société*, Rouen, Presses Universitaires de Rouen, 1987).

<sup>2</sup> Cf. Ch.-P. Ghillebaert, « Itinérances érudites en campagne flamande. Organisation de passerelles notabilliaires entre le champ savant régional et le champ politique rural », communication au colloque « Sociabilité et politique en milieu rural », Université de Rennes II, 6-8 juin 2005.

<sup>3</sup> Parce qu'elle s'intéresse à une question pour le moins délaissée, sinon totalement inédite, la communication que Christophe Delbecq a donnée cette année sur la « transition paysagère et les vestiges de l'Houtland » marquera peut-être un tournant dans l'histoire des Assemblées générales du Comité Flamand de France.

<sup>4</sup> Il serait intéressant de déterminer les conditions d'attributions de ce titre dans les épitaphes et, surtout, les dates et lieux d'attribution, afin de savoir si l'on a affaire ici à un anachronisme intentionnel.

<sup>5</sup> L'occasion est trop belle pour ne pas rapporter ici, avec les réserves entendues devant pareille irrévérence, l'interprétation que donnent les flamandophones facétieux de sigle RIP : *Recht In 'n Pit* (« directement dans le trou »).

<sup>6</sup> Les études suivantes sont traditionnellement considérées comme les plus fiables : E. Defoort, « Jean-Marie Gantois in de Vlaamse Beweging in Frankrijk, 1919-1939 », *Ons Erfdeel*, n°5, 1974, pp. 683-695; E. Defoort, « Vital Celen (1887-1956) en Frans-Vlaanderen », *Les Pays-Bas Français*, n°1, 1976, pp. 126-136 ; E. Defoort, « Valentin Bresle (1892). Het Frans-Vlaamse regionalisme in de "Mercure de Flandre", 1922-1931 », *Les Pays-Bas Français*, n°2, 1977, pp. 11-36 ; E. Defoort, *Une châtelaine flamande : Marie-Thérèse Le Boucq de Ternas (1873-1961)*, Dunkerque, Westhoek Editions, 1985 ; E. Dejonghe, « Un mouvement séparatiste dans le Nord et le Pas-de-Calais sous l'occupation (1940-1944) : le "Vlaamsch Verbond van Frankrijk" », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XVII, janvier-mars 1970, pp. 50-73 ; E. Dejonghe & D. Laurent, *Libération du Nord et du Pas-de-Calais*, Paris, Hachette, coll. « La libération de la France », 1974 ; E. Dejonghe & Y. Le Maner, *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande 1940-1944*, Lille, Ed. de La Voix du Nord, 2000. Cependant, le bibliographe exigeant remarquera immédiatement que, d'une part, toutes ces études sont anciennes ou basées sur des travaux anciens et, d'autre part, que l'un des auteurs, Eric Defoort, n'est plus vraiment compté parmi les scientifiques au jugement sûr depuis qu'il a pris des responsabilités au sein du parti nationaliste flamand NVA.

<sup>7</sup> Cf. le titre du numéro de *La Liberté*, daté du 12 décembre 1946.

<sup>8</sup> L. Bertram, « Le Chanoine Andouche », *Notre Flandre*, 1<sup>ère</sup> année, n°3, 1952, pp. 5-14.

<sup>9</sup> Cf. not. s.a. [prob. J.-M. Gantois], « Un patriote flamand : Monseigneur Lobbedey », *Le Lion de Flandre*, fév. 1938, p. 80 & *Le Lion de Flandre*, mai 1942, p. 244.

<sup>10</sup> Les documents conservés dans le dossier ANF F19/5502 sont particulièrement éloquents à ce sujet.

<sup>11</sup> Cette citation et les suivantes sont tirées de J.-M. Gantois, *Comment j'ai retrouvé mon peuple et ma langue*, Brugge, Werkgroep de Nederlanden, 1986 [éd. orig. néerl : 1942], pp. 17-18.

<sup>12</sup> Ph. Martel, « Le Félibrige », in P. Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, t. III.2, Paris, Gallimard, 1992, p. 567.

<sup>13</sup> Cf. Ch. Coulon, « La félibrée du Périgord comme rite d'inversion identitaire », *art. cit.*, pp. 254-273.

<sup>14</sup> J. Blanckaert, « Une année de Vie Flamande », *Le Lion de Flandre*, sept.-déc. 1933, p. 238.

<sup>15</sup> *Le Lion de Flandre*, septembre-octobre 1937, p. 155.

<sup>16</sup> Pour le congrès de 1942, le V.V.F. a reçu des demandes d'invitation de groupes informels de jeunes gens intéressés par les danses, chants, jonglerie de drapeaux). Cf. les lettres conservées dans les dossiers ADN 1 W 4037 & ADN 1 W 4043-4044.

<sup>17</sup> Outre les comptes rendus parus dans *Le Lion de Flandre*, nous avons utilisé, comme source, les documents suivants : *Ons Volk ontwaakt*, 13<sup>ème</sup> année, n°4, 23 jan. 1927, p. 58 ; *Le Beffroi de Flandre*, août 1927, p. 35 ; « Le 9<sup>ème</sup> Congrès Farnand de France se tiendra à Hondshoote les 30 et 31 Juillet. Il sera consacré au Théâtre Flamand », in *Les Amis de Lille*, 1<sup>er</sup>-15 juil. 1932, p. 10 ; *De Torrewachter*, mai 1936, p. 1.

<sup>18</sup> Cf. M. Deswarte, « Figuren uit Frans-Vlaanderen : Kan. A. Lescroart », *KFV-Mededelingen*, n°VIII-3, déc. 1980, p. 22.

<sup>19</sup> Un article paru dans *De Torrewachter* (mai 1936) présente même l'abbé Andouche comme le président de ce premier congrès (alors désigné sous le nom de Eersten Gouwddag)

<sup>20</sup> *De Vlaemsche Stemme in Vrankryk*, 16 août 1925, pp. 2-3.

<sup>21</sup> *De Torrewachter*, mai 1936, p. 1.

<sup>22</sup> Son allocution fait partie du florilège de textes de Flamands de France publiés par Vital Celen in *Zoo schrijven de Fransch-Vlamingen*, Brugge, Wiek op, 1944, pp. 174-177.

<sup>23</sup> Nous n'avons, pour la période étudiée, recensé de pièces jouées par des adultes.

<sup>24</sup> Les représentations recensées ont lieu à Bergues (1 représentation en 1932, 3 en 1934), Boeschèpe (fin 1934-début 1935, 2 en 1936), Bollezele (2 en 1922), Bray-Dunes (1934), Eecke (3 en 1928, 5 en 1929, 4 en 1930, 4 en 1931, 5 en 1932, 4 en 1933, 2 en 1934, 2 en 1935), Hondshoote (1932), Houtkerque (1929), Killeme (1926, 1927, 1928, 1931, 1934), Les Moeres (2 en 1935, 3 en 1936), Steenvoorde, Warhem (1933, 1936).



---

<sup>25</sup> *Le Lion de Flandre*, septembre-octobre 1934, p. 178.

<sup>26</sup> C. Moeyaert, « Nederlands toneel in het interbellum in Frans-Vlaanderen », *Jaarboek Zannekin*, n°18, 1996, p. 34-35

<sup>27</sup> Le 23 février selon *De Torrewachter* (fév. 1936, p. 1) et/ou le 16 février, selon C. Moeyaert, « Nederlands toneel in het interbellum in Frans-Vlaanderen », *Jaarboek Zannekin*, n°18, 1996, p. 34-35

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> *Ibid.* & R. Van Torhoudt, « L'œuvre de dix Congrès Flamand », *Le Lion de Flandre*, sept.-oct. 1934, p. 172.

<sup>31</sup> Dans une lettre non datée [ca. 1925-1926] et conservée dans nos archives, l'abbé Gantois fait référence aux témoignages recueillis par l'abbé Andouche concernant *De Vlaemsche Stemme in Vrankrijk*.

<sup>32</sup> L. Bertram [J.-M. Gantois], *art. cit.*, p. 11.

<sup>33</sup> Cf., par exemple, la lettre de L. Crombez datée du 06/10/1943 (dossier 1 W 4035 des Archives Départementales du Nord).

<sup>34</sup> Cf. les avis de virement conservés dans le dossier 1 W 4037 des Archives Départementales du Nord.

<sup>35</sup> Nos deux seules sources sont un article du *Lion de Flandre* (oct.-nov. 1943, p. 462) et une lettre au secrétaire général de la Mairie de Lille datée du 26/11/1943 (Archives Départementales du Nord 1 W 4038). Ce nombre s a été repris par l'historien Dejonghe in *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande 1940-1944*, Lille, Ed. de La Voix du Nord, 2000, p. 104.

<sup>36</sup> Ch.-P. Ghillebaert, *L'abbé Jean-Marie Gantois (1904-1968), un prêtre égaré en politique*, thèse de science politique (dir. : Prof. M. Hastings), Université de Lille II, déc. 2007.